

## **Délocalisation de la statistique publique ? Inadmissible !**

### **L'état actuel du projet**

#### **Une « compensation » à la saignée d'emplois en Moselle**

La Révision Générale des Politiques Publiques a annoncé une réforme de la carte militaire, avec d'importantes suppressions de postes en Lorraine, particulièrement en Moselle. Suite à la fronde des élus de la région, légitimement remontés contre ces décisions qui pénalisent une région déjà en difficultés économiques, le gouvernement a décidé (note de F. Fillon du 25 juillet 2008) de mettre au point un plan de « délocalisation » d'emplois publics. Premiers visés, les emplois franciliens d'administration centrale, à hauteur de 5 000 emplois sur 6 ans.

#### **Premiers éléments sur la concrétisation du projet**

Selon différentes sources (dépêches AFP, déclarations d'élus) M. Sarkozy a arbitré les propositions des différents ministères. Il a décidé de l'implantation d'un pôle d'emplois publics de 1 500 agents, dont un pôle de statisticiens publics qui se monterait à 1 000 agents, sur l'agglomération de Metz. Le projet doit voir le jour fin 2011.

#### **Les précisions du directeur général de l'Insee**

Jean-Philippe Cotis a reçu les organisations syndicales de l'Insee le 4 septembre. Nous lui avons affirmé notre volonté de combattre tout transfert et demandé toutes les informations utiles sur le projet gouvernemental.

Au stade actuel, le périmètre du projet concerne l'ensemble de la statistique publique. A l'Insee : la DG, les DR et les CNI. Dans les Services Statistiques Ministériels : les parisiens et régionaux.

Cela concerne donc un effectif actuel d'environ 6 000 agents pour l'Insee, 600 autres agents Insee travaillant en SSM, et environ 2 000 autres agents (pas forcément fonctionnaires) « non Insee » travaillant dans les SSM.

Cet effectif aura, dès la fin 2011 déjà considérablement baissé si les nombreux départs en retraite ne sont pas compensés par des embauches.

Une mission devra rendre sa ou ses propositions de pôle pour la fin novembre. M Cotis et M. Duport, vice-président du Conseil National de l'Information Statistique, en seront les signataires. Elle ne spécifie aucun effectif pour le pôle statistique.

### **Pourquoi combattre ce projet ?**

Tout d'abord ce projet n'est en aucun cas pensé dans l'intérêt de la statistique publique, mais comme seule compensation d'une mesure politique vis-à-vis d'un territoire. Toute sa conception s'en ressent : pas de concertation, pas de prise en compte des actuels projets de la statistique publique, brutalité de la méthode, délais très courts...

De plus, le système statistique public connaît déjà une véritable saignée liée à sa pyramide des âges : beaucoup de départs en retraite, très peu de recrutements.

Il faut renforcer le système statistique public, pas le déstructurer !

Enfin, comment croire qu'il ne s'agit pas d'une sanction administrative, à l'heure où le Parlement vient de voter une loi (Loi de modernisation de l'économie) créant une Autorité de la statistique publique "qui veille au respect du principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques ainsi que des principes d'objectivité, d'impartialité, de pertinence et de qualité des données produites" (art. 144), et avant même que les décrets ne soient pris pour la mettre en place.

#### **Arrêt des suppressions de postes publics, et embauches locales répondant aux besoins**

En Moselle comme sur tout le territoire, des emplois publics sont supprimés, ce qui aboutit à une baisse des services publics ou de leur qualité : enseignement, justice, Poste, hôpitaux.... Le gouvernement projette de se livrer à un exercice illogique de suppression de postes dans une région, afin d'en transférer à une autre.

### **Aide à l'économie régionale?**

Le seul transfert de 1 500 fonctionnaires sur place ne pourrait créer ni une dynamique démographique, ni un appel d'air pour des entreprises locales (peu de sous-traitance !), ni un regain d'attractivité puisqu'aujourd'hui la très grande majorité des demandes de statistique publique se fait par internet, ou téléphone. Il faut de vraies créations d'emplois !

### **Un coût prohibitif**

Une telle délocalisation aurait un coût : aménagement de locaux, dédommagement pour celles et ceux à qui elle serait imposée etc. Nous estimons ces crédits à plusieurs centaines de millions d'euros, sans même compter les coûts de long terme induits par les déplacements.

### **La négation des missions de statistique publique**

Les Services Statistiques des Ministères (SSM) : ces derniers ont été créés pour répondre à la demande des ministères. Il fallait des services proches, afin d'être réactifs et pertinents dans leurs études et données statistiques. Toute délocalisation irait à l'encontre de leur existence même.

De même, de nombreux travaux de l'Insee doivent nécessairement se coordonner transversalement avec d'autres ministères, ou d'autres partenaires. La statistique publique n'est pas une tour d'ivoire qui peut travailler sans lien avec les autres institutions.

L'Europe exige une implication croissante de la statistique nationale des différents états membres et des contributions de plus en plus exigeantes (par le champ couvert et le niveau de complexité) pour progresser dans la comparabilité des indicateurs entre pays dont les réalités institutionnelles diffèrent souvent largement. Avec un projet de ce type, nous (la France, en l'occurrence) ne serions clairement plus en mesure de les assurer : l'annonce d'une telle décision pendant la présidence française est pour le moins paradoxale !

Enfin, le Conseil National de l'Information Statistique, pourtant au premier chef concerné puisqu'il établit le programme de travail de la statistique publique, n'a pas été consulté.

### **Les statisticiens ne sont pas une variable d'ajustement de l'aménagement du territoire !**

Si les fonctionnaires doivent répondre à des besoins de services publics, ils méritent une considération pour leur vie personnelle. En choisissant une affectation, en s'installant dans une localité, ils participent à la vie sociale en étudiant, travaillant et consommant sur place (école des enfants, travail du conjoint, activités associatives...) autant de réalités et d'ancrages qui ne peuvent être balayés d'un revers de main en décrétant qu'un millier de personnes doivent déménager.

### **Une mobilisation d'ampleur empêchera la mise en œuvre de ce projet !**

Nous estimons que ce projet, complètement destructeur pour la statistique publique, n'est pas justifiable par le gouvernement autrement que comme une décision arbitraire. Nous n'accepterons pas cela.

Nous n'accepterons effectivement pas :

- de voir la statistique publique sabotée : la délocalisation de 1 000 postes provoquerait en effet des dommages collatéraux sur le reste de la statistique publique.
- d'être traités comme des pions par le sommet de l'Etat dans un contexte où il donne déjà l'impression de mal supporter l'indépendance de fonctionnement de l'Institut.

**C'est pourquoi les agents de la statistique publique se mobilisent afin de ne pas laisser un tel projet aboutir ! Des actions sont prévues, des signatures de pétitions...**

**Les utilisateurs de la statistique publique  
doivent également se prononcer contre ce projet !**

Paris, le 18 septembre 2008